

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 13 avril 2015, à compter de 19 h 30 à la salle du conseil municipal au 125, 12<sup>e</sup> Rue.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Madame, Messieurs:  
Gilbert Pilote, maire  
Pauline Lauzon, conseillère  
Diane Sirard, conseillère  
Mario Lachaine, conseiller  
Georges Piché, conseiller  
Mario Léonard, conseiller  
et  
Normand Bélanger, directeur général

### **ÉTAIT ABSENT**

Monsieur Yvon Forget, conseiller

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le quorum est constaté, Monsieur le maire déclare l'assemblée ouverte.

#### **2015-04-074      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver l'ordre du jour en y enlevant les sujets suivants :

- 30 - Cinquième versement, mise à niveau Lot-2 FN-14-L-03 CSB-L
- 31 - Septième versement mise à niveau Lot-1 FN-14-L-02 CSB-L
- 35 - Contrat de location de niveleuse avec opérateur FN-15-V-02

ADOPTÉE

#### **2015-04-075      APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 09 ET MARS 2015.**

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances tenues les 09 et 16 mars 2015 au moins 24 heures avant cette séance, le directeur-général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver les procès-verbaux des séances du 09 et 16 mars 2015 du conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2015-04-076

### TRANSFERT BUDGÉTAIRE – 2015-03

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2015, afin de transférer les sommes suivantes :

#### TRANSFERT BUDGÉTAIRE 2015-03

POSTE	# COMPTE	DT	CT
<b>Travaux publics</b>			
Employés réguliers épuration	02-415-00-141-30		1000.00
Entretien réparation véhicule épuration	02-414-00-525-00	1000.00	
Entretien & réparation infra. Épuration	02-414-00-521-00		1000.00
Entretien & rép. Bâtiment épuration	02-414-00-522-00	1000.00	
Employés réguliers réseau égout	02-415-00-141-30		1500.00
Petits outils voirie	02-322-00-643-00	1500.00	
	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>3 500.00 \$</b>	<b>3 500.00 \$</b>

ADOPTÉE

2015-04-077

### COMPTES À PAYER LISTE DÉPOSÉE AU 10 AVRIL 2015

Chaque membre du conseil ayant reçu une liste pour acceptation des comptes à payer, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 10 avril à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	326 850.19 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	0.00 \$
AUTRES DÉPENSES	71 312.62 \$
TOTAL DU MOIS	398 162.81 \$

et d'entériner le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

2015-04-078

### ÉTATS FINANCIERS 2014 DE LA REGIE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le rapport de mission d'examen et les états financiers au 31 décembre 2014 de la Régie inter municipale des déchets de la Lièvre soient acceptés et déposés aux archives de la municipalité.

ADOPTÉE

2015-04-079

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve approuve le règlement #50 décrétant les coûts de construction du système de déshydratation des boues de fosses septiques et de la plateforme de compostage de la Régie inter municipale des déchets de la Lièvre.

ADOPTÉE

2015-04-080

**ÉTATS FINANCIERS 2014 DE L'OFFICE MUNICIPALE D'HABITATION DE FERME-NEUVE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le rapport de mission d'examen et les états financiers au 31 décembre 2014 l'Office Municipale d'Habitation de Ferme-Neuve soient acceptés et déposés aux archives de la municipalité.

ADOPTÉE

2015-04-081

**ÉTATS FINANCIERS 2014 DU CAMPING BAIE DU DIABLE DE FERME-NEUVE**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le rapport de mission d'examen et les états financiers au 31 décembre 2014 du Camping Baie du Diable de Ferme-Neuve soient acceptés et déposés aux archives de la municipalité.

ADOPTÉE

2015-04-082

**DEMANDE D'APPUI –  
ABOLITION DU FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ**

**CONSIDÉRANT** que l'annonce du Fonds de soutien aux territoires en difficulté inquiète les municipalités de la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle, puisque la revitalisation passe par plusieurs actions dans une perspective à long terme et que plusieurs municipalités sont encore parmi les municipalités dévitalisées du Québec;

**CONSIDÉRANT** qu'un nouveau fonds d'aide est prévu, mais comme la majorité des annonces, ce fonds risque d'être amputé de plusieurs milliers de dollars;

**CONSIDÉRANT** que le nouveau fonds annoncé sur le grand territoire comme la MRC d'Antoine-Labelle risque d'avoir moins d'impacts spécifiques sur les municipalités puisque les distances sont très importantes ce qui risque d'en réduire l'efficacité;

**CONSIDÉRANT**, que les municipalités ont entrepris des démarches avec un comité de développement économique justement pour revitaliser les municipalités et développer de nouvelles idées dans une perspective de dynamisation du milieu, mais que présentement aucun fonds n'est disponible;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de demander au gouvernement provincial de réserver un fonds spécifique pour les municipalités dévitalisées et que ce fonds soit à la hauteur des besoins de celles-ci pour les aider à sortir de leur dévitalisation et de prendre en considération la réalité des petites municipalités, compte tenu particulièrement du fait que les responsabilités financières ne cessent d'accroître.

De demander au gouvernement que ce fonds soit versé directement aux municipalités dévitalisées.

De faire parvenir cette résolution à la MRC d'Antoine-Labelle, aux municipalités qui en sont membres, au député de Labelle, Monsieur Sylvain Pagé, au ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire, Monsieur Pierre Moreau, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE

**2015-04-083**

**FACTURATION POUR LE DOSSIER 9168-4662 QUEBEC IN.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal confirme à Me Roger Rancourt qu'elle accepte le mode de facturation proposé dans sa correspondance du 27 mars 2015 dans le dossier du 9168-4662 Québec Inc. (Bar Sexy Rock).

ADOPTÉE

**2015-04-084**

**MANDAT DE ME RANCOURT**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal mandate Me Roger Rancourt à poursuivre en justice dans le cadre de la perception des arrérages de taxes municipales dues à la municipalité les dossiers de Manon Provost dossier matricule 8573 26 2410 et Sylvain Dagenais dossier matricule 7779 69 2020 pour l'ensemble des taxes dus incluant l'année 2015.

ADOPTÉE

2015-0-085

**VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN (Robert Brousseau)**

**ATTENDU** que suite à la préparation de la rénovation cadastrale, l'arpenteur-géomètre a relevé que la Municipalité de Ferme-Neuve était propriétaire d'une section de terrain situé en bordure du lac Bertrand et qu'il n'y a aucun accès au terrain;

**ATTENDU** que ce chemin longe la propriété appartenant à Monsieur Robert Brousseau, soit une partie du lot 8-B-P dans le rang 4, au cadastre officiel du canton de Würtele, (8966 64 5568) dans la circonscription foncière de Labelle;

**ATTENDU** que la Municipalité de Ferme-Neuve ne voit pas l'utilité de garder cette parcelle de terrain;

**ATTENDU** que la Municipalité de Ferme-Neuve a consenti à vendre la superficie 306.58 m<sup>2</sup> à Monsieur Robert Brousseau, soit la partie longeant la propriété de ce dernier;

**ATTENDU** que pour les fins de cette vente, Monsieur Robert Brousseau devra si nécessaire obtenir à ses frais une description technique préparée par un arpenteur-géomètre;

**ATTENDU** que le prix de vente a été établi à 9.53 \$ du mètre carré;

**ATTENDU** que Monsieur Robert Brousseau assumera tous les frais reliés à cette vente, incluant le prix d'achat de 2 921.70 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** Monsieur Robert Brousseau soit informé de la présente résolution et si celui-ci désire toujours obtenir la parcelle de terrain demandée, la municipalité s'engagera à signer devant notaire l'acte de vente.

**QUE** le maire et le directeur général soient autorisés à signer le contrat de vente avec Monsieur Robert Brousseau, au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve.

**QU'**il soit inscrit au contrat que le service des incendies de Ferme-Neuve soit autorisé à emprunter ce terrain comme un droit de passage du service des incendies si nécessaire.

ADOPTÉE

2015-04-086

**VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN (Françoise Daviault et Alain Legault)**

**CONSIDÉRANT** la demande de Mme Françoise Daviault et Alain Legault à la Municipalité de Ferme-Neuve pour faire l'acquisition d'une parcelle de terrain en bordure de leur propriété (62-28 Fontbrune NL);

**ATTENDU** que la Municipalité de Ferme-Neuve désire consentir à cette vente avec Mme Françoise Daviault et Alain Legault, pour une partie longeant la propriété de ces derniers;

**ATTENDU** que pour les fins de cette vente, Mme Françoise Daviault et Alain Legault devront obtenir à leurs frais une description technique préparée par un arpenteur-géomètre, payer les frais de lotissement, payer le coût du permis de lotissement, de notaire et d'enregistrement de ce contrat et les frais relié à la réforme cadastrale ainsi que tous autres frais pour conclure cette transaction;

**ATTENDU** qu'il devra être stipulé au contrat qu'il y aura toujours un droit de passage pour les autres propriétaires afin de respecter leurs contrats initialement signés;

**ATTENDU** que le prix de vente a été établi à 60.70 \$ du mètre carré;

**ATTENDU** que Mme Françoise Daviault et Alain Legault assumeront tous les frais reliés à cette vente, incluant le prix d'achat plus les taxes applicables dès que la superficie sera connu officiellement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** Mme Françoise Daviault et Alain Legault soient informés de la présente résolution et si ceux-ci désirent toujours obtenir la parcelle de terrain demandée, la municipalité s'engagera à signer devant notaire l'acte de vente.

**QUE** le maire et le directeur général soient autorisés à signer le contrat de vente avec Mme Françoise Daviault et Alain Legault, au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2015-04-087

#### **ÉCHANGE DE TERRAIN « DOMAINE 500 »**

Attendu que la municipalité de Ferme-Neuve s'est entendue avec certains contribuables dans le secteur connu sous le nom de « Domaine 500 » afin d'échanger avec ceux-ci des terrains vacants;

Attendu que pour conclure ces transactions, la municipalité doit mandater un professionnel afin d'enregistrer le tout;

**En conséquence**, Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

**Que** Me Jacinthe Fex, notaire, soit mandatée à préparer le ou les contrats nécessaires afin de finaliser ces échanges entre les personnes suivantes et la municipalité :

- 1) Mme Madeleine Meunier, propriétaire des lots 1-39 et 2-210 cadastre du Village de Ferme-Neuve, superficie totale de 602,11 m<sup>2</sup>.

Contre le terrain de la municipalité soit le lot 2-189 cadastre du Village de Ferme-Neuve, superficie totale de 587,0 m<sup>2</sup>.

- 2) Mme Anne Charbonneau, propriétaire des lots 1-38 et 2-111 cadastre du Village de Ferme-Neuve, superficie totale de 797,10 m<sup>2</sup>.

Contre le terrain de la municipalité soit le lot P2-177 et 2-178 cadastre du Village de Ferme-Neuve, superficie totale de 877,9 m<sup>2</sup>.

- 3) Mme Sonia Dupuis et M Patrice Deslauriers, propriétaires des lots 1-35 et 1-36 cadastre du Village de Ferme-Neuve, superficie totale de 1368,34 m<sup>2</sup>.

Contre les terrains de la municipalité soit les lots 2-187 et 2-188 cadastre du Village de Ferme-Neuve, superficie totale de 1174,0 m<sup>2</sup>.

**Que** les frais de notaire, d'enregistrement soient défrayés par la municipalité.

**Que** le maire et le directeur général soient autorisés à signer le ou lesdits contrats d'échange.

ADOPTÉE

**2015-04-088**

**RETOUR AU SURPLUS**

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** les montants suivants soient retournés au surplus accumulé 2013 :

- |  |             |
|--|-------------|
| • Étude capacité réseau d'eau<br># 59-131-23 | 4,099.21 \$ |
| • Fds réservé Paroisse F-N<br>#59-131-28     | 228.97 \$   |

**Pour un total de 4,328.18 \$**

ADOPTÉE

*Monsieur Léonard quitte son siège, il est 20h05*

**2015-04-089**

**PARTICIPATION AU PROGRAMME PIQM-MADA SOUS-VOLET 2.5**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve désire participer au programme d'infrastructures Québec-Municipalités-Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA) qui vise à offrir une aide financière aux municipalités engagées dans la démarche MADA pour la réalisation de petits travaux de

construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés et qui a pour but d'améliorer la qualité de vie des personnes aînées et, par le fait même, de favoriser le vieillissement actif au sein de leur communauté.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet « Aménagement d'un circuit santé de marche pour les aînés ».

**Que** Monsieur Normand Bélanger, directeur général soit autorisé à présenter le projet et à signer les documents nécessaires pour la réalisation de celui-ci.

ADOPTÉE

*Monsieur Léonard réintègre son siège, il est 20h08*

**2015-04-090**

#### **PROGRAMME TECQ 2014-2018**

**Attendu que** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**Attendu que** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**En conséquence**, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle,

**QUE** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une



lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**QUE** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

**QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

2015-04-091

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 91-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 91 RELATIF AUX NUISANCES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le règlement numéro 91-3 modifiant le règlement numéro 91, relatif aux nuisances de la Municipalité de Ferme-Neuve soit adopté.

ADOPTÉE

**Une période de question a été mise à la disposition du public présent.**

2015-04-092

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR MONSIEUR SYLVAIN ROBITAILLE, AU 143, 18<sup>E</sup> RUE, CADASTRE DU VILLAGE DE FERME-NEUVE, ZONE RES-11**

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Sylvain Robitaille et invite la population à se prononcer;

Le directeur général fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure

- Afin de permettre l'empiètement du mur Sud de la résidence à être situé à 7.11 mètres au lieu de 8 mètres de la marge de recul arrière et son autre coin situé à 7.01 mètres au lieu de 8 mètres prescrit à la marge de recul arrière.

Le tout tel que spécifié au règlement no. 23 relatif au zonage pour la zone RES-11.

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve, portant le numéro 32;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 18 mars 2015, portant le numéro CCU-127-03-15;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Sylvain Robitaille afin de permettre l'empiètement du mur Sud de la résidence à être situé à 7.11 mètres au lieu de 8 mètres de la marge de recul arrière et son autre coin situé à 7.01 mètres au lieu de 8 mètres prescrit à la marge de recul arrière tel que décrit et démontré au certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre Normand Gobeil sous les minutes 2940 en date du 22 janvier 2015, le tout pour le 143, 18<sup>e</sup> Rue à Ferme-Neuve, portant le numéro de lot 5 091 521 (215-1 et 216-14) au cadastre du Village de Ferme-Neuve, au cadastre officiel du Québec, zone RES-11.

ADOPTÉE

2015-04-093

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR MADAME ALBERTINE POUDRIER, AU 421, 11<sup>E</sup> RUE, CADASTRE DU VILLAGE DE FERME-NEUVE, ZONE COM-08**

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Madame Albertine Poudrier et invite la population à se prononcer;

Le directeur général fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT** que la propriétaire a déposée une demande de dérogation mineure,

- Afin de permettre l'empiètement du mur EST de la résidence à être situé à 1.17 mètre au lieu 2 mètres prescrit à la marge de recul latérale et son autre coin situé à 1.41 mètre au lieu de 2 mètres prescrit à la marge de recul latérale.
- Permettre l'empiètement du mur Nord de la résidence à être situé 6.97 mètres au lieu de 7.5 mètres prescrit à la marge de recul avant.

Le tout tel que spécifié au règlement no. 23 relatif au zonage pour la zone COM-08.

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve, portant le numéro 32;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 18 mars 2015, portant le numéro CCU-128-03-15;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la demande de dérogation mineure présentée par Madame Albertine Poudrier afin de permettre l'empiètement du mur EST de la résidence à être situé à 1.17 mètre au lieu de 2 mètres prescrit à la marge de recul latérale et son autre coin situé à 1.41 mètre au lieu de 2 mètres prescrit à la marge de recul latérale et de permettre l'empiètement du mur Nord de la résidence à être situé 6.97 mètres au lieu de 7.5 mètres prescrit à la marge de recul avant, tel que décrit et démontré au certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre Denis Robidoux sous les minutes 10872 en date du 11 mars 2015, le tout pour le 421, 11<sup>e</sup> Rue à Ferme-Neuve, portant les numéros de lot 5 113 374 (221-P) au cadastre du Village de Ferme-Neuve, au cadastre officiel du Québec, zone COM-08.

ADOPTÉE

2015-04-094

**MODIFICATION RESOLUTION 2015-02-037**

**COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC DOSSIER : MONSIEUR SERGE OUELLETTE**

**Attendu** que lors de la demande initiale de M. Serge Ouellette à la CPTAQ, celui-ci a omis d'inscrire le lot 41-P dans son formulaire ;

**Attendu** que pour le tout soit conforme, la CPTAQ demande que la résolution municipale soit modifiée afin d'y inscrire le lot 41-P du rang 2 au cadastre officiel du canton de Pope.

**En Conséquence**, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la résolution numéro 2015-02-037 adoptée le 9 février 2015 soit rescindée et remplacé par la suivante :

« **QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve confirme son accord sur la demande d'aliénation et de lotissement de Monsieur Serge Ouellette à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec sur une partie du lot quarante (40), et quarante et un partie (41-P), du Rang deux, au cadastre officiel du canton de Pope dans la circonscription foncière de Labelle et d'autoriser cette vente. »

ADOPTÉE

2015-04-095

**MODIFICATION RESOLUTION 2014-10-290**

**COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC DOSSIER : M & R CHARBONNEAU**

**Attendu** que lors de la demande initiale de l'entreprise M & R Charbonneau à la CPTAQ, celle-ci a omis d'inscrire les lots 2-P et 3-P dans son formulaire ;

**Attendu** que pour le tout soit conforme, la CPTAQ demande que la résolution municipale soit modifiée afin d'y inscrire les lots 2-P et 3-P du rang 2 au cadastre officiel du canton Moreau.

**En Conséquence**, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la résolution numéro 2014-10-290 adoptée le 14 octobre 2014 soit rescindée et remplacé par la suivante :

« **QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve confirme à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec que la demande de renouvellement pour l'exploitation d'une sablière sur le lot 1-P, 2-P et 3-P dans le rang 2, canton de Moreau est conforme à la réglementation municipale sur son territoire. »

ADOPTÉE

**2015-04-096                    ENTENTE SERVICE D'AMÉNAGEMENT MRCAL ET LES MUNICIPALITÉS**

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2018.

ADOPTÉE

**2015-04-097                    ANNULATION DE FACTURES**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le directeur général soit autorisé à annuler la facture suivante (capital et intérêts) puisque le projet n'a pas eu lieu :

Mylène Proulx :

Facture # CRF1400705 permis d'installation septique de 25.00\$

ADOPTÉE

**2015-04-098                    DÉMISSION D'UNE EMPLOYÉE RÉGULIÈRE POUR FINS DE RETRAITE**

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** les membres du conseil municipal acceptent la démission de Madame Andrée Quevillon qui occupait un poste régulier à la Municipalité de Ferme-Neuve en tant que Commis à la bibliothèque.

**QUE** cette démission soit effective à compter du 20 juin 2015.

**QU'**une lettre de remerciement lui soit envoyée pour le remercier des 14 années que celle-ci a données à la municipalité.

ADOPTÉE

**2015-04-099 LE PARCOURS DE COLIN**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve autorise Madame Julie Richer, membre du CA pour l'organisme « Le Parcours de Colin » à utiliser les rues municipales lors de cet évènement qui aura lieu le 13 juin prochain, tel que décrit dans sa correspondance du 7 avril 2015 et confirmé par le directeur des travaux publics.

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve appuie le « Parcours de Colin » auprès du ministère des Transports du Québec pour l'utilisation de son réseau et du réseau municipal sur le territoire de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

**2015-04-100 TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES, MISE À NIVEAU LOT-2 FN-14-L-03 CSB-L**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à émettre un chèque au montant de 169.99 \$ plus les taxes applicables à l'entreprise Groupe Piché Construction Inc. en marge des travaux de la mise à niveau du centre sportif Ben-Leduc Lot-2, pour des travaux demandé par le directeur du service des Loisirs de la municipalité.

ADOPTÉE

**2015-04-101 OUVERTURE DE SOUMISSION POUR LA SCÈNE FOREX FN-15-L-01**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public faite par le système d'appel SEAO pour la fourniture des services FN-15-L-01 (Scène Forex);

**CONSIDÉRANT** que deux entreprises ont soumissionné;

**CONSIDÉRANT** que les offres se détails comme suit :

• Groupe Piché Construction Inc.	89 509.63 \$
TPS	4 475.48 \$
TVQ	<u>8 928.59 \$</u>
- Total	102 913.70 \$
• Construction Gilles Paquette Ltée	133 963.00 \$
TPS	6 698.15 \$
TVQ	<u>13 362.81 \$</u>
- Total	154 023.96 \$

**CONSIDÉRANT** que les offres reçues sont supérieures au budget que la municipalité s'était allouée pour ce projet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** pour le moment, l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure par le conseil.

**QUE** les deux entreprises en soient avisées.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION (modification au règlement 113)**

Avis de motion est présentement donné par Madame la conseillère Diane Sirard qu'à une prochaine assemblée, elle présentera ou fera présenter un règlement visant à modifier le règlement numéro 113 relatif à la circulation et le stationnement.

**2015-04-102**

**REMBOURSEMENT DE FRAIS / INCIDENT MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT** que le directeur des travaux publics, selon son rapport du 7 avril 2015, recommande le remboursement à l'entreprise Ambulance Bouchard suite à un incident résultant d'une erreur du service des travaux publics;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à émettre un chèque au montant de 345.00 \$ représentant le coût de réparation.

ADOPTÉE

**2015-04-103**

**PAIEMENT DU PREMIER VERSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT POUR L'ÉQUIPEMENT POSTAL**

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la somme de 1,034.00 \$ soit versée comme premier versement au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat du compteur postal.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent,

**2015-04-104**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de clore l'assemblée à 20h48.

ADOPTÉE

---

GILBERT PILOTE,  
Maire

---

NORMAND BÉLANGER,  
Directeur général